

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2015

MODERNISATION DU DROIT DE L'OUTRE-MER - (N° 2910)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL151

présenté par
Mme Zanetti, rapporteure

ARTICLE 26 BIS A

Au premier alinéa, substituer au mot :

« législative »

les mots :

« relevant du domaine de la loi »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.